

2. Dans l'affirmative, a) quelles sont les prévisions du Ministère en ce qui concerne les possibilités d'emploi au Canada et dans les cinq grandes régions du Canada, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique, pour les trois prochains mois, les six prochains mois et les douze prochains mois, b) quelles sont les prévisions du Ministère en ce qui concerne le taux du chômage, par saison, au Canada et dans les cinq grandes régions du Canada, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique, au cours des trois prochains mois, des six prochains mois et des douze prochains mois?

L'hon. Edgar Benson (ministre des Finances): 1. et 2. Le ministère des Finances procède à une réestimation permanente de la situation économique au Canada et prévoit un certain nombre d'agrégats économiques qui reposent sur des hypothèses de rechange concernant les développements à venir. Ces réestimations, qui comprennent les prévisions et les modifications de l'emploi, sont utilisées pour les besoins internes du ministère.

LES FONCTIONS DES EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH

Question n° 1076—**M. Mazankowski:**

Est-ce que des employés de Radio-Canada vont accompagner la délégation canadienne à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth et, dans l'affirmative, quels sont les postes, les traitements actuels et les fonctions probables de ces personnes à la Conférence?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Seize employés de Radio-Canada ont été envoyés à Londres pour assurer le reportage de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth aux quatre réseaux: radio et télévision de langue française et de langue anglaise, tous dans l'exercice de leurs fonctions habituelles (réalisateur, reporter, annonceur, script-assistante). La Société n'est ordinairement pas appelée à divulguer le salaire individuel de ses employés.

LE DIRECTEUR DU BUREAU DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX

Question n° 1079—**M. Orlikow:**

1. Qui est directeur du Bureau des Indiens et des Esquimaux?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. A-t-on annoncé le poste et sollicité des candidatures?

4. Quelle formation scolaire et universitaire possède le candidat heureux?

5. Quelle expérience du travail avec les Indiens possède-t-il?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. M. Eric Boyd.

2. Le 1^{er} octobre 1968.

3. La nomination a été faite conformément à l'article 13 du règlement édicté en vertu de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Consulter la *Gazette du Canada*, Partie II, Volume 101 DORS/67-129, article 13.

4. En plus d'un diplôme d'immatriculation supérieure, il faut avoir acquis une spécialisation et posséder de l'expérience dans le domaine des communications, des relations publiques et de la gestion des affaires.

5. M. Boyd connaît à fond les programmes, les politiques et les dispositions législatives touchant les Indiens et les Esquimaux. Depuis qu'il s'est joint au personnel du ministère, il a visité de nombreuses collectivités indiennes, dans les diverses régions du pays, et il a assisté à plusieurs réunions des associations indiennes et des conseils de bande.

MICHEL MALETTO ET L'ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question n° 1087—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Des «volontaires» appuyant la Compagnie des jeunes Canadiens ont-ils été mêlés, de près ou de loin, aux activités qui ont abouti à la prise d'un collège à Sainte-Thérèse (P.Q.) par des étudiants en novembre?

2. Lors de la prise de ce collège, Michel Maletto avait-il des liens avec la Compagnie des jeunes Canadiens, en a-t-il encore et, dans l'affirmative, en quoi consistent-ils?

3. Quelles sommes d'argent ont été versées à Michel Maletto par la Compagnie des jeunes Canadiens?

4. Pendant qu'il avait des liens avec la Compagnie des jeunes Canadiens, Michel Maletto a-t-il été mêlé aux étudiants qui ont organisé la prise du collège à Sainte-Thérèse (P.Q.) et a-t-il été mêlé, de près ou de loin, aux activités qui ont abouti à la prise de l'École des Beaux-Arts à Montréal et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point s'est-il mêlé à ces activités?

5. Michel Maletto a-t-il reçu des instructions, de la part de quelqu'un en autorité dans la Compagnie des jeunes Canadiens, pour qu'il prenne part aux activités qui ont abouti à la prise, par les étudiants, de maisons d'enseignement dans la province de Québec et, dans l'affirmative, en vertu de quelles directives sur la ligne de conduite, émises à la Compagnie des jeunes Canadiens, par le gouvernement ou autorisées par le Parlement?

6. Se mêler activement à l'organisation de la prise, par les étudiants, de maisons d'enseignement provinciales est-il l'un des rôles de la Compagnie des jeunes Canadiens?

7. Quels sont les rôles de la Compagnie des jeunes Canadiens, autorisés par le Parlement du Canada?

8. Quel est le montant du salaire mensuel et des indemnités qui sont versés aux «volontaires» de la Compagnie des jeunes Canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Non.